



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/14
26 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

Promotion de l'éducation, de la sensibilisation
du public et de la formation

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	2
I. SITUATION ACTUELLE ET PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	5 - 11	2
II. OBSTACLES EN MATIÈRE D'APPLICATION	12 - 19	4
III. PRINCIPALES TENDANCES	20	5
IV. LIENS AVEC D'AUTRES CHAPITRES D'ACTION 21	21	6
V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS PRATIQUES	22	6
VI. ACTIONS REQUISES	23	7

INTRODUCTION

1. Le chapitre 36 d'Action 21 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) est un chapitre intersectoriel. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), pays développés et pays en développement sont tombés d'accord sur le fait que l'éducation revêt une importance critique lorsqu'il s'agit de promouvoir un développement durable et de donner aux individus davantage de moyens de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement¹. Contrairement à beaucoup d'autres chapitres d'Action 21, le chapitre 36 ne soulève à peu près aucune controverse et s'applique à tous les pays. Or, bien qu'il jouisse d'un vigoureux appui, il risque de devenir la "priorité oubliée" de la Conférence.

2. Le champ d'application du chapitre 36 est très vaste puisqu'il va des systèmes d'enseignement scolaire de tout niveau à la formation professionnelle, en passant par la mise en valeur des ressources humaines, l'enseignement agricole, la formation des adultes et l'éducation et la communication extrascolaires concernant l'environnement et le développement. Ce chapitre souligne aussi que l'éducation de base – telle qu'elle a été définie lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous [Jomtien (Thaïlande), mars 1990] – est la condition préalable à l'éducation en matière d'environnement et de développement et reste prioritaire pour de nombreux pays, en association avec l'effort global de lutte contre la pauvreté.

3. Le chapitre 36 est divisé en trois domaines d'activité : a) "Réorienter l'éducation vers un développement durable"; b) "Sensibiliser le public"; et c) "Promouvoir la formation".

4. Le présent rapport et son additif ont été rédigés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui est responsable de l'application du chapitre 36, avec des apports du système des Nations Unies et d'ailleurs.

I. SITUATION ACTUELLE ET PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

5. L'importance accordée à l'éducation dans Action 21 a été réaffirmée, élargie et approfondie à l'intérieur du nouveau consensus international et du cadre d'action issu de la série de conférences internationales organisées par l'ONU après la CNUED².

6. Il importe de noter que le thème de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation est l'un des quelques thèmes pour lesquels des recommandations expresses figurent dans les plans d'action de chacune des conférences mentionnées ci-dessus ainsi que dans la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. L'application du chapitre 36 doit donc être intégrée à celle des recommandations analogues énoncées dans les autres cadres d'action.

7. Au coeur de ce nouveau consensus international se trouve une vision nouvelle du thème de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation comme fondement essentiel du développement durable, comme cheville ouvrière des progrès dans d'autres domaines tels que la science, la technique, la législation et la production.

8. L'éducation n'est plus considérée comme un objectif en soi mais comme un moyen d'atteindre les buts suivants :

a) Faire évoluer les valeurs, les comportements et les modes de vie de façon à instaurer un développement durable et, en fin de compte, la démocratie, la sécurité et la paix;

b) Diffuser les connaissances, le savoir-faire et les techniques nécessaires pour mettre en place des modes durables de production et de consommation et améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la production agricole, énergétique et industrielle;

c) Informer la population afin qu'elle soit prête à soutenir les changements qui apparaissent dans différents secteurs en faveur de la viabilité à long terme.

9. En ce qui concerne l'enseignement scolaire, l'application de la recommandation formulée au chapitre 36, à savoir réorienter l'éducation vers le développement durable, coïncide avec une vaste réflexion engagée dans de nombreux pays au sujet de leur système d'enseignement, dont on estime qu'il ne correspond plus aux besoins de la société et du milieu de travail. Traditionnellement, l'éducation était essentiellement conçue pour transmettre des connaissances, des techniques et des valeurs. De nos jours, on la redéfinit sous l'angle de la préparation à la vie : sécurité de l'emploi, exigences d'une société en mutation rapide, progrès technique qui touche directement ou indirectement tous les aspects de la vie, et, en fin de compte, recherche du bonheur, du bien-être et de la qualité de la vie. On est donc en train de redéfinir l'éducation comme un processus qui se poursuit durant toute la vie et qu'il faut non seulement réadapter mais aussi restructurer et réformer en fonction des exigences nouvelles. L'une de ces exigences est le développement durable, notion incontournable qui a de larges répercussions sur les programmes d'enseignement à tous les niveaux.

10. Depuis la CNUED et la série de grandes conférences internationales mentionnée ci-dessus, on constate de plus en plus, dans tous les secteurs de la société, que le moteur du changement en faveur du développement durable sera la compréhension qu'en a le public. On insiste donc davantage actuellement sur la sensibilisation et, au-delà, sur l'action du public. Il faut inculquer aux individus de tous les pays, de tous les âges et de tous les horizons une compréhension nouvelle. C'est une tâche redoutable, qui influera profondément sur les progrès à accomplir dans les autres domaines énoncés dans Action 21.

11. Depuis la CNUED, plusieurs événements ont eu lieu et diverses études ont été réalisées. Ils donnent une idée du stade où en est l'éducation en matière d'environnement et de développement, et des orientations concernant les activités futures. Ils sont décrits en détail dans l'additif au présent rapport (E/CN.17/1996/14/Add.1). L'attention de la Commission est attirée en particulier sur les deux éléments suivants :

a) La Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, présidée par Jacques Delors, que l'UNESCO a créée pour formuler des propositions et des recommandations (qui seront publiées en avril 1996) à l'intention des responsables politiques et des dirigeants de haut niveau. Elle travaille notamment sur l'éducation en matière de développement durable et offre donc le contexte élargi nécessaire à l'application du chapitre 36;

b) Un atelier intersessions consacré au thème de l'éducation et de la sensibilisation du public concernant le développement durable (Prague, 28 novembre-1^{er} décembre 1995), organisé par la République tchèque en coopération avec l'UNESCO et le Département de la coordination des politiques et du développement durable de l'ONU, qui a formulé des recommandations sur

l'application du chapitre 36, pour examen par la Commission à sa quatrième session.

II. OBSTACLES EN MATIÈRE D'APPLICATION

12. Après la CNUED, il a fallu traduire en actes les ambitieuses recommandations formulées par les pays participants. Le vaste champ d'application du chapitre 36, qui touche les individus de tous les âges et de tous les pays, constitue un obstacle en soi et soulève les questions suivantes : Par où commencer? Quelles sont les priorités? Comment obtenir rapidement des résultats? Et comment toucher efficacement les nombreuses catégories prioritaires, à savoir les décideurs, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales? Pourtant, ce champ d'application élargi est indispensable pour aborder la question complexe de la viabilité à long terme.

13. L'"éducation pour le développement durable" est encore une notion nouvelle qu'il faut éclaircir aux niveaux national et international. Il s'agit d'un processus long, auquel doivent participer tous les intéressés. L'"éducation écologique", notion apparue après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5-16 juin 1972) et qui était surtout axée sur l'environnement et sa protection, est considérée comme un aspect important de l'éducation pour le développement durable, mais elle n'en est pas l'équivalent. Les notions de développement humain, développement social et développement économique doivent être fusionnées avec les préoccupations écologiques dans un cadre théorique global, interdisciplinaire, qu'on désigne de plus en plus sous le nom d'"éducation pour le développement durable". La tâche est donc beaucoup plus large et profonde que la simple conversion de l'éducation écologique en éducation pour le développement durable.

14. On note aussi une incertitude et parfois une certaine confusion au sujet du contenu de l'éducation pour le développement durable. Quels sont les messages essentiels à faire passer? Quels sont les messages valables au niveau universel? Comment communiquer les idées de base à des gens qui, pour ressentir la nécessité du changement, doivent appréhender des concepts mondiaux complexes par rapport à ce qui se passe dans leur communauté et leur vie quotidienne? Quel est le meilleur moyen de communiquer des notions telles que l'interconnexion, la complexité, le système terrestre et les autres notions élémentaires qui ont à voir avec la viabilité à long terme et qui peuvent paraître rebutantes à beaucoup?

15. La difficulté d'éclaircir le contenu de l'éducation pour le développement durable est encore accrue par le fossé entre science et éducation. Pour renouveler la compréhension de cette notion, il faut s'appuyer sur des informations interdisciplinaires, précises, à jour et impartiales, qui mettent du temps pour passer des universitaires et des spécialistes aux profanes.

16. L'intégration du développement durable dans les systèmes d'éducation scolaire se heurte aussi au manque de planificateurs, d'enseignants et d'administrateurs formés aux approches interdisciplinaires en général et aux questions d'environnement et de développement en particulier.

17. S'il est vrai que la restructuration et la réforme des systèmes éducatifs, couplée à une formation, préalable et sur le tas, des enseignants, offrent les meilleures perspectives à long terme, il faut tenir compte du temps nécessaire à cette évolution ainsi que des restrictions budgétaires en place dans la plupart des pays.

18. Pour changer les modes de production et de consommation, transférer des techniques sans danger pour l'environnement, alléger la pauvreté et parvenir au plein emploi, il faudra une formation à tous les niveaux. La restructuration et la mondialisation de l'économie exigent aussi une main-d'oeuvre souple et

adaptable. Malgré les progrès accomplis dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire.

19. Enfin, il manque encore la volonté politique nécessaire pour réorienter l'éducation, la sensibilisation du public et la formation vers le développement durable. Les changements requis ne se produiront que si les gouvernements et la société dans son ensemble donnent la priorité à cette réorientation, priorité qui devra se traduire en termes concrets par des investissements financiers. Dans la plupart des pays, l'éducation – bien que reconnue par tous comme fondamentale à l'édification d'un avenir sûr pour l'humanité – occupe encore une place secondaire dans l'ordre du jour politique. Elle risque donc, sur le plan pratique, de devenir la priorité oubliée des actions menées pour donner suite non seulement à la CNUED mais également aux autres conférences et instruments internationaux mentionnés ci-dessus.

III. PRINCIPALES TENDANCES

20. Les principales tendances apparues depuis la CNUED dans le domaine de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation sont les suivantes :

- a) De nombreux pays procèdent à une vaste réforme éducative, qui commence à intégrer les notions de développement durable;
- b) La compréhension du public comme base d'action bénéficie d'une priorité croissante. À cet égard, le rôle des médias est jugé essentiel;
- c) On est d'accord sur le fait qu'il faut éclaircir la notion d'éducation pour le développement durable et son contenu. Les messages universels du développement durable doivent être articulés dans des termes compréhensibles par le public et faciles à relier aux situations et aux besoins locaux, comme base d'action pour les collectivités, les ménages et les individus;
- d) Les nouvelles techniques de communication, lorsqu'elles sont accessibles, offrent d'importantes possibilités de faire passer des messages essentiels de façon rapide et peu coûteuse à l'échelle mondiale, en allant jusqu'au niveau local et en encourageant le dialogue et les échanges d'expériences;
- e) Les organisations non gouvernementales se mobilisent et se mettent de plus en plus en réseaux pour constituer des canaux efficaces d'explication et de communication d'informations au sujet du développement durable;
- f) On voit apparaître de nouvelles possibilités de rompre les barrières traditionnelles entre le milieu éducatif et les autres secteurs et de constituer de nouveaux partenariats, notamment avec les milieux d'affaires et l'industrie;
- g) On est plus sensible au fait que la réflexion et l'éducation en matière de développement durable doivent être adaptées aux conditions écologiques, socio-économiques et culturelles locales;
- h) Dans le système des Nations Unies, des discussions ont été engagées afin de mettre en place une nouvelle action commune qui s'inspirera en partie des 20 années d'expérience acquise grâce au Programme international d'éducation relative à l'environnement (PIEE) de l'UNESCO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette action offrira des éléments communs quant au contenu et à la méthodologie, qui pourront être appliqués et adaptés par les pays, les grands groupes et les collectivités locales afin de favoriser la compréhension et l'action du public. Des partenaires extérieurs au système des Nations Unies pourront également s'y associer.

IV. LIENS AVEC D'AUTRES CHAPITRES D'ACTION 21

21. Le chapitre 36 (Éducation, sensibilisation du public et formation) est lié à presque tous les autres domaines d'Action 21³. Compte tenu de l'évolution de la situation depuis la CNUED, les liens entre le chapitre 36 et les chapitres ci-après d'Action 21 sont particulièrement importants : 3 (Lutte contre la pauvreté); 4 (Modification des modes de consommation); 5 (Dynamique démographique et durabilité); 6 (Protection et promotion de la santé); 8 (Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement); 37 (Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement); et 23 à 32 (qui traitent des grands groupes).

V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS PRATIQUES

22. Les recommandations pratiques suivantes sont proposées aux gouvernements et à la société civile en général ainsi qu'à la Commission en particulier :

a) Il faudrait repenser les politiques nationales d'éducation afin qu'elles permettent d'atteindre les buts fondamentaux de la société, à savoir un développement équitable et durable centré sur l'individu et, en fin de compte, la démocratie et la paix. La relance de l'éducation pour le développement durable doit donc s'appuyer sur tous les secteurs de la société et pas simplement sur les milieux éducatifs ou certains éléments des gouvernements et des ministères de l'éducation;

b) Pour traduire concrètement la nouvelle vision du rôle de l'éducation et de la compréhension du public, il faudra de l'imagination et de l'esprit d'innovation. Il convient d'encourager à tous les niveaux un processus dynamique de réflexion, d'expérimentation et de partage de connaissances et d'expériences;

c) L'éducation doit devenir un processus étalé sur toute la vie. Outre les écoles, les ménages doivent constituer un point d'accès essentiel, afin que les femmes et les petites filles ainsi que les très nombreux enfants qui sont exclus du système scolaire puissent recevoir une instruction;

d) On peut transmettre certains messages fondamentaux concernant l'environnement et le développement grâce à l'instruction primaire pour tous, notamment dans les pays en développement;

e) Il faut faire une place plus grande au rôle de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation dans le changement des modes de vie et de consommation qui conduisent au gaspillage;

f) Il faut mettre encore davantage l'accent sur la sensibilisation et l'action au niveau des communautés et des municipalités;

g) Il faut accorder une attention particulière au contenu des matériels éducatifs et pédagogiques, afin qu'ils soient scientifiquement exacts et offrent une perspective mondiale et interdisciplinaire;

h) Les scientifiques doivent être étroitement associés à l'éducation, à la sensibilisation du public et à la formation concernant le développement durable;

i) La formation des enseignants et des communicateurs de toute nature, y compris les journalistes, doit être prioritaire;

j) Il faut se préoccuper davantage du rôle des médias, des arts et lettres et de la religion;

k) Les milieux d'affaires et l'industrie, avec leurs connaissances spécialisées, leurs infrastructures de distribution, leur savoir-faire en matière de commercialisation et leurs ressources financières, doivent jouer un rôle essentiel; ils seront parmi les premiers à bénéficier d'une main-d'oeuvre qui se soucie de l'environnement, de consommateurs informés et de citoyens prêts à soutenir les changements imminents relatifs aux modes de production et de consommation.

VI. ACTIONS REQUISES

23. La Commission voudra peut-être formuler les recommandations suivantes concernant l'action à mener pour mieux appliquer le chapitre 36 :

a) Les gouvernements, les grands groupes et le système des Nations Unies devraient veiller à ce que la société assure un apprentissage tout au long de la vie en offrant un accès démocratique et universel à l'éducation, à l'information et aux matériels didactiques;

b) Les gouvernements, les grands groupes et le système des Nations Unies devraient promouvoir une approche interdisciplinaire et un élargissement de la portée et des objectifs traditionnels de l'éducation et de la formation, y compris en reliant ou en intégrant les activités et les budgets en faveur de l'éducation des différents ministères, départements et entités compétents;

c) Les gouvernements, les grands groupes et le système des Nations Unies devraient mettre en place une approche intégrée de l'application du chapitre 36 d'Action 21, en liaison avec les autres chapitres concernés d'Action 21 ainsi qu'avec ceux des plans d'action des autres grandes conférences récentes des Nations Unies, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence sur les femmes, et les conventions précitées portant sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification;

d) Les gouvernements, les grands groupes et le système des Nations Unies devraient mettre davantage l'accent sur l'éducation, la sensibilisation du public et la formation dans le cadre du programme de travail de la Commission consacré à la "modification des modes de production et de consommation", et plus particulièrement du sous-programme intitulé "Évaluation de l'efficacité des moyens utilisés pour modifier les modes de consommation et de production, tels que les instruments réglementaires, économiques ou sociaux, et les politiques et directives des pouvoirs publics en matière d'achats". Il faudrait s'efforcer en particulier d'encourager des habitudes de consommation et des modes de vie durables auprès des individus et des ménages, grâce à des campagnes de sensibilisation, à l'éducation et à des actions au niveau des collectivités;

e) Les gouvernements, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales devraient chercher à mettre au point des indicateurs et d'autres méthodes statistiques permettant de mesurer les avantages économiques et sociaux de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation pour l'ensemble de la société, afin d'ouvrir la voie à des politiques et à des investissements nouveaux qui permettent de redonner vigueur à l'éducation scolaire et extrascolaire;

f) Les investissements faits par les institutions nationales et internationales dans l'éducation et la formation devraient tenir compte de la valeur et de l'impact réels de l'éducation pour ce qui est de mettre en place un développement durable en améliorant le développement socio-économique et l'état de l'environnement;

g) Les gouvernements, les grands groupes et le système des Nations Unies devraient veiller à ce que les programmes d'éducation aident à mieux faire

comprendre la nécessité d'internaliser les coûts liés à l'environnement et à faire accepter par le public des mesures telles que les redevances au profit de l'environnement;

h) Les gouvernements, les médias, les milieux d'affaires et l'industrie devraient collaborer afin que des messages essentiels relatifs au développement durable soient communiqués au public par le biais des médias et de la publicité;

i) Les gouvernements, les grands groupes et le système des Nations Unies devraient exploiter au mieux les nouvelles techniques de communication afin de promouvoir l'éducation, la sensibilisation du public et la formation. Il faudrait à cet égard encourager le partenariat entre les secteurs public et privé;

j) Les gouvernements devraient veiller à ce que les comités ou conseils nationaux pour le développement durable comprennent des personnes qui connaissent les questions d'éducation, de sensibilisation du public et de formation. Les plans d'action nationaux en faveur du développement durable devraient tenir compte des préoccupations exprimées dans le chapitre 36 et bénéficié, le cas échéant, d'une assistance de la part du système des Nations Unies;

k) Le système des Nations Unies devrait être incité à lancer une large initiative de coopération internationale afin de promouvoir l'éducation, la sensibilisation du public et la formation concernant le développement durable, en s'inspirant de l'expérience acquise, notamment dans le cadre du Programme international d'éducation relative à l'environnement mis en oeuvre par l'UNESCO et le PNUE. Cette initiative devrait être audacieuse, inventive et concentrée sur un nombre limité d'actions déterminantes au cours des quatre ou cinq prochaines années;

l) Le système des Nations Unies devrait élaborer, en coopération avec les grands groupes, des directives concernant l'éducation pour le développement durable et éclaircir à cette occasion la notion de développement durable et ses messages fondamentaux;

m) Compte tenu du rôle essentiel que l'éducation au sens le plus large est appelée à jouer dans la mise en oeuvre future d'Action 21, le système des Nations Unies devrait présenter à la Commission, lors de sa cinquième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application des présentes recommandations, qui serait examiné dans le cadre du bilan général de la mise en oeuvre d'Action 21, prévu pour 1997.

Notes

¹ Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution 1, annexe II, par. 36.3.

² Conférence mondiale sur le développement durable des petits États en développement insulaires, Bridgetown (La Barbade), 25 avril-6 mai 1994; Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994; Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995; quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995; et deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II), qui se tiendra à Istanbul du 3 au 14 juin 1996.

³ Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, par. 36.1.
